

En procédant de cette façon, il est évident qu'on peut offrir une marchandise à meilleur marché, et je ne crois pas que le gouvernement, même s'il est disposé à faire des efforts considérables de modernisation, sera en mesure de régler définitivement le problème de l'industrie de la chaussure, surtout s'il se contente d'accorder des subventions aux fabricants ou en garantissant leurs emprunts. Au fait, au cours des années 1956-1969, les importations de chaussures ont augmenté de 568 p. 100 pour atteindre, au cours de l'année 1968, le niveau sans précédent de 46 millions de paires.

Or, je crois qu'il s'agit là d'un problème aigu, surtout si l'on considère que les industries spécialisées de la chaussure sont situées dans des régions où le taux de chômage est assez élevé et où les salaires y sont inférieurs à la moyenne pour le Canada. Il faudrait donc proposer d'autres mesures que l'aide qu'on compte accorder pour la modernisation des machines, car les malaises qui existent au sein de l'industrie de la chaussure ont contribué pour beaucoup, cette année, à augmenter le taux de chômage dans plusieurs régions. Et je considère qu'il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Il y a bien d'autres sujets que j'aimerais aborder et que je crois très importants, notamment celui de la construction. J'espérais, comme bien d'autres, que le ministre des Finances annonce une réduction, au moins partielle, de la taxe sur les matériaux de construction, ce qui aurait été un stimulant efficace à la construction dans certaines régions de la province de Québec et dans tout le reste du pays.

Le gouvernement a bien promis qu'il injecterait, dans le domaine de la construction, une somme supplémentaire de 40 millions de dollars. Cette somme servira à construire environ 4,000 logements. Franchement, lorsqu'on examine les besoins relatifs au logement au Canada, on constate que ce n'est pas avec 40 millions de dollars que l'on réussira à solutionner ce problème.

De nouveau, je forme le vœu que le ministre des Finances étudie sérieusement la possibilité d'abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction ou, tout au moins, de la réduire. J'espère que le ministre présentera d'ici quelques mois, avant le prochain budget, des projets de loi visant à venir en aide aux personnes qui ont besoin d'un logement. La diminution ou la disparition complète de cette taxe constituerait un grand pas vers la solution du problème du logement au Canada.

• (4.40 p.m.)

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Défendez-vous!

L'hon. M. Mackasey: Je remercie l'honorable député de son bon conseil. Je me demande si je dois suivre mes notes ou répondre aux interpellations intempestives. Peut-être ferais-je mieux d'essayer de reprendre mon texte.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Amusez-vous bien!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous préférons que vous vous contentiez de nous parler.

L'hon. M. Mackasey: Si je devais parler des socialistes, il me faudrait commenter la part qu'ils ont prise à ce débat jusqu'à ce jour; mais je ne peux pas commenter le néant. Il fallait s'y attendre. Cela fait 25 ans que nous les entendons raconter la même chose à chaque discours du budget: supprimons les impôts, augmentons l'assistance sociale, mettons les grandes sociétés en faillite tout ira pour le mieux. Voilà les principes qu'ils ont mis en œuvre pendant si longtemps en Saskatchewan et chacun sait ce qui est arrivé à l'honorable député; depuis ce temps-là, il est toujours en voyage.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ça ne va pas très bien actuellement là-bas!

L'hon. M. Mackasey: Je le sais, mais l'espoir est éternel. Le député, après avoir perdu la direction de son parti, pourrait retourner dans sa circonscription, chapeau bas, et déclarer à ses électeurs: «Si vous voulez me reprendre, je pourrai vous représenter un peu plus longtemps.»

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Les faits sont différents, mais vous pourriez y aller et essayer vous-même.

L'hon. M. Mackasey: Sauf erreur, mon secrétaire parlementaire a fait du bon travail, mais le député fera peut-être mieux la prochaine fois. Je voudrais parler plutôt de l'assurance-chômage et de l'apport découlant de la hausse des prestations qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier, c'est-à-dire de la hausse de 10 p. 100 pour les bénéficiaires des prestations d'assurance-chômage.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a été assez aimable hier pour poser certaines questions fondamentales sur la raison pour laquelle le ministre du Travail avait recommandé que le gouvernement suive une certaine procédure en augmentant le montant des prestations au lieu d'en prolonger la période pendant les mois d'hiver. Je dois admettre que le choix proposé dans la question de l'honorable représentant a été discuté de façon exhaustive au sein du ministère, mais qu'il a été rejeté en faveur d'une augmentation des prestations, et pour des raisons assez logiques que je voudrais expliquer.

L'une des raisons est la suivante. Sinon pour des raisons logiques, sûrement pour des raisons historiques, et par suite des conditions climatiques, nous avons versé durant les mois d'hiver ce qui est connu comme prestations saisonnières. Comme la plupart des députés de la Chambre le savent déjà, elles offrent une formule pour prolonger les prestations d'assurance-chômage aux chômeurs qui, dans les circonstances normales, ne seraient pas admissibles aux prestations pour diverses raisons—par exemple, peut-être par manque de timbres dans leur carnet, ce qui indique une stabilité insuffisante au sein de la force ouvrière avant de devenir chômeur.

Étant donné que la Commission d'assurance-chômage dispose déjà de la plus grande latitude pour faire profiter des avantages actuels les gens qui normalement n'y auraient aucun droit, nous avons pensé qu'il serait profitable pour l'économie, et en particulier pour les gens touchant de l'assurance-chômage, d'augmenter les prestations de 10 p. 100.